



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés rencontrées par les infirmiers libéraux

Question écrite n° 12846

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par les infirmiers libéraux dans leur négociation conventionnelle avec l'assurance maladie. Le 11 juillet 2018, plusieurs syndicats représentant les infirmiers libéraux ont quitté la table des négociations engagées depuis plusieurs mois avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM). Ils considèrent que les propositions de l'UNCAM sont insuffisantes au regard de la nécessité de faire évoluer la convention nationale et la nomenclature des actes et qu'elles s'écartent des orientations du conseil de surveillance de l'UNCAM. Il est indéniable que l'UNCAM ne reconnaît pas suffisamment le rôle essentiel des infirmiers dans le système de santé, surtout en secteur rural, auprès des personnes âgées et des patients à domicile. Alors que va débiter l'examen du projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2019, les infirmiers insistent pour que l'UNCAM mette ses propositions en cohérence avec ses propres orientations, notamment avec le virage ambulatoire, mais aussi au regard des mesures déjà accordées à d'autres professions de santé. Il lui demande d'intervenir pour qu'un dialogue constructif s'instaure avec les syndicats d'infirmiers et pour que l'UNCAM fasse des propositions pertinentes et acceptables par cette profession.

Texte de la réponse

La profession infirmière a récemment bénéficié d'avancées notables, d'abord graduellement par le développement de protocoles de coopération et notamment dans le secteur ambulatoire avec le dispositif « Asalée » qui a été étendu dans le cadre du plan de renforcement territorial de l'accès aux soins et, récemment, de plus façon globale, par la reconnaissance de l'infirmier en pratique avancée, dont le cadre juridique a été fixé par les décrets du 18 juillet 2018. Le champ de l'exercice infirmier en pratique avancée cible particulièrement le suivi des pathologies chroniques, de l'oncologie et de l'insuffisance rénale chronique. D'autres champs, tel celui de la psychiatrie, vont faire l'objet de prochains travaux. Les premières infirmières en pratique avancée diplômées par les universités accréditées en octobre dernier mettront leurs compétences élargies au service des usagers du système de santé dès septembre 2019. Dernièrement, le décret et l'arrêté du 25 septembre 2018 ont permis aux infirmières d'élargir leur compétence en matière de vaccination antigrippale. Le dispositif du bilan de soins infirmiers, actuellement expérimenté dans onze départements, vise à améliorer l'évaluation par l'infirmier des besoins en soins des patients dépendants et l'organisation de leur maintien à domicile en favorisant la coordination des soins avec le médecin traitant. Le devenir de cette expérimentation relève du dialogue entre l'assurance maladie et les syndicats représentatifs de la profession. C'est également des négociations conventionnelles entre les syndicats d'infirmières libérales et l'assurance maladie que relèvent les modifications à la nomenclature. Ces négociations vont reprendre début décembre après une période d'interruption. Enfin, le processus d'universitarisation se poursuit en lien étroit avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Par ailleurs, différentes mesures retenues et annoncées par le Président de la République le 18 septembre pour la transformation du système de santé concernent l'exercice pluri-professionnel et son organisation en structure regroupée ou au sein d'une communauté professionnelles territoriale de santé en particulier. Ces orientations donnent aux infirmières toute leur place, notamment quand

elles exercent dans le secteur libéral. Ainsi, une des missions prioritaires proposées aux Communautés professionnelles territoriales de santé est le « maintien à domicile des personnes fragiles âgées ou poly pathologiques » : de par leur expertise et de leur présence très conséquente sur le terrain, les infirmiers libéraux auront un rôle de tout premier plan à jouer dans cette mission.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12846

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8726

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11206